

Société de Prévoyance Mutualiste
MONTANTS DES COTISATIONS ANNUELLES ET PRESTATIONS 2018

Type de contrat		Cotisation à régler pour un adhérent	Cotisation supplémentaire pour un conjoint
Adhésion avant l'âge de 40 ans *	Actifs de la Banque de France	6 €	6 €
	Membre de la famille, ou assimilé comme tel, d'un agent Banque de France actif ou retraité	12 €	12 €
* Contrat à souscrire à partir de la date anniversaire des seize ans et valable jusqu'au 31 décembre de l'année anniversaire des trente neuf ans.			

Adhésion à partir de l'âge de 40 ans et avant l'âge de 51 ans	Actifs et agents Banque de France retraités	88 €	88 €
	Actifs n'appartenant plus aux effectifs de la Banque de France	106 €	106 €
	Membre de la famille, ou assimilé comme tel, d'un agent Banque de France actif ou retraité	106 €	106 €

Adhésion à partir de l'âge de 51 ans et avant l'âge de 66 ans	Actifs et agents Banque de France retraités	150 €	150 €
	Actifs n'appartenant plus aux effectifs de la Banque de France	180 €	180 €
	Membre de la famille, ou assimilé comme tel, d'un agent Banque de France actif ou retraité	180 €	180 €

Prestations versées	
Décès de l'adhérent, du conjoint assuré, d'un enfant de plus de 12 ans et de moins de 21 ans à charge fiscalement de l'adhérent à titre principal	3 800 €
Décès d'un enfant de moins de 12 ans à charge fiscalement de l'adhérent à titre principal. Remboursement des frais obsèques sur justificatifs dans la limite de :	3 800 €
Capital complémentaire versé aux orphelins de moins de 21 ans à charge fiscalement de l'adhérent décédé titulaire principal du contrat	1 000 €

En cas de rejet de prélèvement ou de chèque impayé, une participation aux frais de recouvrement de 10 euros pourra être perçue.